

LE TRAIT D'UNION



volume 44, numéro 4; avril 2019

Le temps des sucres



*Municipalité Saint-
Bruno-de-Kamouraska*

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

Téléphone : 418 492-2612

Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Date de tombée des articles

20 Avril 2019



Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Angèle Dionne 492-9690
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Conseil municipal	Constance Gagné
Lise Lemay	Richard Caron
Myrtha St-Pierre	Roxanne Morin
Lisette Talbot	Angèle Dionne
Comité embellissement	Fabrique
Alain Lagacé	Thomas Rivard
L'équipe école	Groupe Al-Anon
Co-éco	Ève Simard
Christian Madore	

Sommaire :

Page 3 : Temps des sucres - Avis de convocation
Page 4-6 : Chronique municipale
Page 6 : Rappe
Page 7 : 50 ans et plus - Centre femmes
Page 8 : Chronique culinaire
Page 9: Eau de Pâques - les Habitations St-Bruno -
Place de l'église
Page 10 : Circulaire distribution - Action chômage
Page 11 : Nos héros de l'école
Page 12 : Vous rénovez la maison?
Page 13 : Comment agir efficacement - Al-Anon
Page 14 : Le Centre d'art
Page 15 : Co-éco
Page 16 : Le Pape publiera de nouvelles lois
Page 17 : Services incendie
Page 18 : Horaire d'ouverture
Page 19-20 : Commanditaires



Le temps des sucres

Le temps des sucres est une période magique dans l'année où les familles et les amis se rassemblent pour passer du bon temps ensemble!

Mais sait-on vraiment l'origine du sirop d'érable. Faire bouillir de l'eau pour obtenir du sirop est une tradition qui remonte à bien plus loin que l'arrivée des colons européens. Les Amérindiens avaient l'habitude de produire du sirop dont ils se régalaient au printemps. L'eau d'érable bouillie n'est pas nécessairement utilisée pour sucrer les aliments, mais plutôt bue pour lutter contre le scorbut dont ils souffraient après l'hiver.



Les Amérindiens auraient compris le potentiel de l'eau d'érable en observant les écureuils. Lorsque les branches d'érable cassaient à la fin de l'hiver, la blessure coulait. Et les écureuils attendaient que le soleil ait réchauffé et évaporé le liquide, puis ils allaient lécher ce qui restait.

On peut imaginer qu'au début, le temps des sucres était une véritable corvée : il fallait entailler chaque arbre à la main, revenir chercher l'eau d'érable en carriole avec un cheval qui tirait tant bien que mal une barrique parmi les bois en plein dégel, transporter l'eau et la faire bouillir manuellement, sur de grands chaudrons alimentés au feu de bois! Mais il s'agissait aussi d'une période très spéciale de l'année, remplie de retrouvailles chez les voisins après le dur hiver, d'entraide et bien sûr de festivités et de bons repas sucrés!

Aujourd'hui, la production de sirop d'érable est beaucoup plus technologique. L'eau d'érable est récoltée à l'aide de tubulure sous vide. Ceci élimine les efforts reliés au transport et augmente la production.

Profitez bien de ce temps des sucres, qui au Québec est une véritable tradition à chaque printemps, Alors, sucrez-vous le bec!

Constance Gagné



Avis de convocation

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle du journal le Trait D'Union. Cette séance aura lieu à la salle municipale le **lundi 27 mai 2019 à 19 h 30**.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Le rapport financier annuel
- Les prévisions budgétaires
- Le rapport d'activités
- Plan d'action 2019-2020
- Les élections (3 postes sortants)

Nous invitons tous les membres du journal et les organismes de notre milieu à assister à notre réunion générale annuelle. Votre appui est très important pour nous ainsi que votre présence. Vos suggestions et commentaires sont toujours appréciés.

Constance Gagné
Présidente



Chronique municipale

PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019 à 20 h à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{MES} VALÉRIE BOURGOIN, JULIE NADEAU, MM. ANDRÉ CARON, GILLES BEAULIEU, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

2019-03-032 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-03-033 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2018

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le rapport financier 2018, tel que présenté par M^{me} Valérie Mailloux de la Firme Mallette S.E.N.C.R.L soit accepté.

2019-03-034 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

2019-03-035 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, totalisant une somme de 89 780,83 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 89 780,83 \$.

2019-03-036 DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DE NE PAS RENOUVELER LE CONTRAT POUR LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (SCAU) 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska

donne avis au *Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)* de sa décision de ne pas renouveler le contrat relatif au *Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1* à son échéance soit le 30 novembre 2019 à minuit.

2019-03-037 DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DE NE PAS RENOUVELER LE CONTRAT POUR LE SERVICE SECONDAIRE D'APPELS D'URGENCE (SSAU) INCENDIE AVEC LE CAUREQ

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska donne avis au *Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec* de la terminaison du contrat relatif au *Service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie* à l'échéance du contrat relatif au *Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1* soit le 30 novembre 2019 à minuit.

2019-03-038 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Pascal, Saint-Germain, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri et Kamouraska pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-03-039 DEMANDE DU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BRUNO POUR LE FONCTIONNEMENT

Attendu que la municipalité a prévu à l'intérieur du budget municipal de contribuer financièrement en accordant un montant de 1 500,00 \$ pour le fonctionnement du Comité d'action communautaire de Saint-Bruno pour l'année 2019;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska remette un chèque au montant de 1 500,00 \$ au Comité d'Action Communautaire de Saint-Bruno.

2019-03-040 DEMANDE DU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BRUNO POUR LE PROGRAMME CHANTIER JEUNESSE ÉTÉ 2019

Attendu que la municipalité a prévu à l'intérieur du budget municipal de contribuer financièrement en accordant un montant de 3 500,00 \$ afin de participer au financement du programme Chantier jeunesse pour l'été 2019;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska remette un chèque au montant de 3 500,00 \$ au Comité d'Action Communautaire de Saint-Bruno.

ARRÉRAGES – PAIEMENT TAXES MUNICIPALES

M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil municipal la liste des derniers comptes à recevoir en date de ce jour et mentionne qu'un dernier avis a été envoyé par courrier recommandé le 19 février 2019 aux propriétaires en dette envers la Municipalité afin de les aviser que leur propriété sera mise en vente par la MRC de Kamouraska pour défaut de paiement de taxes municipales.

2019-03-041 MANDAT POUR ASSISTER À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NONPAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Richard Caron, maire, et/ou M. Gilles Beaulieu, conseiller, soient mandatés pour assister à la vente d'immeubles sis sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2019 afin d'acquiescer les immeubles pour et au nom de la Municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

2019-03-042 NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) POUR LE CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme M^{me} Julie Nadeau, conseillère municipale, à titre de représentante de la Municipalité auprès

du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

2019-03-043 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT ».

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE M^{ME} JULIE NADEAU

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du conseil municipal le formulaire dûment complété par M^{me} Julie Nadeau, nouvelle conseillère au siège # 5 concernant la déclaration des intérêts pécuniaires de celle-ci. Un rapport confirmant la déposition de cette déclaration sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

DÉCLARATION DE DONS OU AUTRES AVANTAGES

La directrice générale et secrétaire-trésorière stipule qu'aucun don, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 *Loi sur l'éthique*), n'a été déclaré par les élus.

2019-03-044 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DES FERMIERES DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2019-03-045 ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. – RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska répond favorablement au renouvellement de l'adhésion d'*Action chômage Kamouraska Inc.* pour l'année 2019 au montant de 50,00 \$.

INFORMATIONS DIVERSES

SÉCURITÉ PUBLIQUE :

La municipalité est présentement en processus d'actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (obligatoire et effectif le 9 novembre 2019).

EMBELLISSEMENT :

Campagne de financement pour embellir notre municipalité : Cueillette des canettes le samedi 27 avril prochain.

LOISIRS :

Succès pour le Carnaval 2019. Le Comité municipal des loisirs est fier de la participation de la population !

2019-03-046 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu, la levée de l'assemblée à 20 h 40.

Richard Caron, maire

Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière

Un petit rappel

N'oubliez pas la cueillette des canettes et bouteilles pour le comité d'embellissement.



Veuillez les sortir avant 10 heures le samedi matin 27 avril.

Nous vous remercions à l'avance de votre générosité. Cela nous permettra de garder nos aménagements paysagers bien fleuris.

Le comité d'embellissement

Voici les prochaines activités du Club des 50 ans et +.

En premier lieu, il y aura un **déjeuner quilles** le 7 avril.

Deuxièmement, **l'assemblée générale annuelle** aura lieu le 10 avril à 19 h 00 à la salle municipale. Il y aura élection au poste de la présidente et du trésorier.

Troisièmement, le **dîner cabane à sucre** aura lieu dimanche le 14 avril.

Ceux et celles intéressés à participer aux activités du 7 et du 14, vous n'avez qu'à communiquer avec un des membres du conseil d'administration.

Déjeuner quilles	7 avril
Assemblée générale	10 avril
Cabane à sucre	14 avril

Anniversaires d'avril

Diane Emond	8 avril
Alain Lagacé	9 avril
Simone Lebrun	12 avril
Ginette Paradis	16 avril
Louise Beaulieu	17 avril
Francine Gagné	18 avril
André Chénard	20 avril
Alain Levesque	23 avril

Myrtha St-Pierre
Présidente



Activités au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska

Viens lécher la palette! Une activité de cabane à sucre est organisée mercredi le 3 avril à 13 h à l'érablière Nathalie Lemieux au 957, rang 4 est à Saint-Pascal. Coût : 5 \$ tire et sucre à volonté.

Thé-causerie mardi le 9 avril à 13 h 30 avec pour sujet « **Les nouvelles lois sur la route** ». Venez mettre à jour vos connaissances sur les nouvelles lois!

Thé-Enchanté Viens chanter parce que tu aimes chanter, pour t'amuser ou pour te faire du bien! Prochaine séance mardi le 16 avril à 13 h 30. Apporte tes chansons préférées!

Une **Chronique Toast et Café** ayant pour sujet « Les étirements, quels sont les avantages? » aura lieu jeudi le 24 avril à 9 h. Elle sera animée par Ysabelle Fugère, kinésiologue. Il y aura une partie théorique et une partie pratique.

Les activités se déroulent au Centre-Femmes au 710, rue Taché à St-Pascal, sauf sur indication contraire. Inscrivez-vous au 418-492-1449. Visitez la page Facebook ou www.lapasserelledukamouraska.org

Lise Lemay
Intervenante

CHRONIQUE CULINAIRE

Le printemps est à nos portes, saison où on cuisine le jambon de Pâques, l'assiette cabane à sucre : jambon, fèves au lards, œufs brouillés. Que faire de nos restes de jambon, voici une recette qui était populaire dans les années 1960.

Boulette de jambon à l'ananas

2 tasses de jambon cuit et haché
½ livre de porc haché
1 tasse de miettes de pain frais
2 œufs bien battus
1 boîte de 19 onces de tranches d'ananas
¾ de tasse de cassonade légèrement tassée
¼ de tasse de vinaigre
½ c. à thé de moutarde en poudre

Préparation : Mélanger le jambon, le porc, les miettes de pain et les œufs, former des boules.

Égoutter ½ tasse de jus d'ananas et le mélanger avec la cassonade, le vinaigre et la moutarde en poudre dans une casserole. Brasser sur feu doux jusqu'à ce que le sucre soit dissout.

Sur le fond d'une grande casserole allant au four disposer les tranches d'ananas, mettre une boule de viande sur chaque tranche d'ananas.

Verser le mélange de cassonade sur les boules. Cuire à 325° F pendant 1 heure en arrosant souvent avec la sauce.

Servir sur du riz ou pomme de terre en purée.

Croquettes au saumon

Vous êtes en panne d'idée pour préparer un repas peu coûteux. Ouvrir les portes du garde manger et voyez que les quelques ingrédients requis sont à notre portée. C'est une recette facile à préparer pour une novice.

1 boîte de saumon égoutté
½ tasse de maïs en crème
2 c. à soupe de pâte de tomate

3 c. à soupe de farine

1 jaune d'œuf

1 pincée de sel et biscuits soda pour rouler les boulettes

Brasser tous les ingrédients ensemble et dans des biscuits soda écrasés et faire frire dans l'huile. Déposer sur un papier essuie-tout. Servir avec une sauce aux œufs ou tout simplement avec une salade verte ou au chou.

Tarte impossible (sans croute)

Nos grands-mères aimaient cuisiner cette recette. Pour l'avoir préparé à quelques reprises, je vous conseille d'utiliser le coconut court ça ne change pas le goût, mais la tarte est plus facile à couper pour la servir.

4 œufs

¼ de tasse de margarine

1 tasse de sucre blanc

½ tasse de farine

¼ de c. à thé de sel

½ c. à thé de poudre à pâte

2 tasses de lait

1 tasse de coconut (court si possible)

1 c. à thé de vanille.

Mettre tous les ingrédients dans un bol, bien brasser pendant 2 minutes. Vider dans 2 assiettes de 8 pouces.

Au four à 375° F jusqu'à ce que le dessus soit doré, vérifier la cuisson avec un cure-dent au centre, il doit ressortir sec.

Angèle Dionne

Cueillette d'eau de Pâques

Fiers de nos traditions, pour une sixième année, vous êtes invités à participer à la cueillette de l'eau de Pâques.



Dès 4 h 45 le matin du 21 avril à Saint-Bruno, une équipe de bénévoles sera là pour vous accueillir. Cette célébration unique de la Vigile pascale débutera à 5 heures dans la noirceur du matin, en allumant le feu nouveau. Nous repartirons en cortège en chantant, nos flambeaux allumés vers la source, pour la cueillette de l'eau de Pâques. Pourquoi aussi tôt? Il faut puiser l'eau avant la levée du jour.

Nous repartirons en cortège en auto, vers l'église. En entrant dans l'église, la célébration eucharistique se poursuivra.

Le tout se terminera par un déjeuner communautaire dans l'église. La participation monétaire est à votre discrétion.

Ce projet est réalisé avec la collaboration de bénévoles de chez nous et l'étroite collaboration de l'abbé Christian Bourgeault qui présidera la célébration religieuse. C'est donc un rendez-vous le **21 avril prochain** pour cette célébration. Notre point de départ est au 440, rang 4 ouest à Saint-Bruno chez Claude et Angèle Briand.

- Il sera très important de s'habiller chaudement et sans oublier de porter des chaussures imperméables.
- Pour information : Angèle 418-492-9690.

On vous attend en grand nombre!

Angèle Dionne



LES HABITATIONS SAINT-BRUNO

Résidence pour personnes âgées autonomes

321, rue de l'Église
Saint-Bruno de Kamouraska, QC G0L 2M0

À LOUER 3½ et 4½

- Services de 2 repas par jour
- Balcon, stationnement, câble, électricité
- Accessible au programme Allocation-logement

Pour informations communiquer avec

Lisette Talbot
au 418-308-0838

Venez nous visiter !

PLACE DE L'ÉGLISE

Mois d'avril



Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 10 h	7	Habitations Saint-Bruno Célébration de la Parole	
Dimanche 11 h	14	Défunte Thérèse Langelier	Famille Claude Deschênes
Dimanche 5 h 45	21	Défunt Conrad Bernier	Famille Ida Bernier
Mercredi 16 h	24	Messe au Domaine Défunte Françoise Gagné	Elle-même
Dimanche 10 h	28	Habitations Saint-Bruno Célébration de la Parole	

Message important : Circulaire Distribution Levasseur et Le Placoteux

Budget fédéral 2019-2020 :

Des mesures bien timides pour les chômeurs(es)

D'entrée de jeu, Action chômage Kamouraska tient à saluer les importants investissements annoncés par le ministre Morneau pour améliorer et moderniser Service Canada, qui en avait bien besoin, de même que le Tribunal de la sécurité sociale (TSS), créé en 2013 par le gouvernement Harper. Il semble que les récriminations unanimes exprimées depuis maintenant 6 ans contre ce tribunal aient enfin été entendues. Le retour au tripartisme et les sommes investies nous permettent aujourd'hui d'espérer un système de contestation accessible, équitable et efficace pour les chômeur.se.s qui souhaitent s'en prévaloir.

Ceci étant dit, Action chômage Kamouraska est déçu du peu d'engagements concrets prévus au budget pour améliorer le sort des prestataires d'assurance-emploi.

La réalité est particulièrement difficile pour les travailleurs saisonniers et les travailleuses saisonnières pris dans le *trou noir*, la période sans revenu entre la fin des prestations d'assurance-emploi et la reprise du travail saisonnier. Aucune mesure n'a été annoncée dans le budget Morneau, malgré les ratés du projet-pilote mis en place en 2018.

Même chose du côté des femmes, dont les difficultés d'accès au régime sont pourtant bien documentées par la campagne *De travailleuses à chômeuses : mêmes injustices, mêmes combats* et connues du gouvernement fédéral, dont la profession de foi féministe laissait espérer davantage de proactivité...

L'annonce d'une nouvelle prestation de soutien à la formation d'un maximum de 4 semaines soulève quant à elle son lot d'interrogations. *Cette prestation permettra aux employeurs d'inciter leurs employés à assumer les coûts de leur formation de mise à niveau tout en leur imposant une baisse de revenus de 45%. Pourquoi l'employeur n'assumerait-il pas ces frais de formation?* Un dossier à suivre de près.

SOURCE : Action chômage Kamouraska
CONTACT MÉDIA : Alain Lagacé – 418-492-7494

Depuis le 23 janvier 2019, je suis responsable de leur distribution. Toutefois, les données ne semblent pas à jour sur les personnes qui désirent ou non recevoir les dits circulaires ou le journal. Je suis désolé pour les inconvénients que cela a pu vous occasionner.



Dans le but de vous offrir un service adéquat et à la hauteur de vos attentes, je vous offre les possibilités suivantes :

- Si vous ne recevez pas les circulaires ou Le Placoteux et que vous désirez les recevoir, appelez au numéro de téléphone (418) 492-1612 et laissez vos coordonnées (nom et adresse) en mentionnant votre intérêt pour les recevoir.
- Si par contre, vous les recevez et que vous désirez ne pas les recevoir, appelez au même numéro et laissez vos coordonnées (nom et adresse) en mentionnant que vous ne désirez pas les recevoir.
- Pour toute autre demande, n'hésitez pas à me contacter.

Merci de votre compréhension et au plaisir de bien vous servir.

Thomas Rivard
votre camelot
(418) 492-1612

Nos héros de l'école

Au cours du mois de mars, les élèves de l'école Saint-Bruno ont eu l'opportunité de travailler une nouvelle valeur entrepreneuriale: le sens des responsabilités. C'est avec beaucoup de fierté que les enseignantes et M. Maxime décernent le super-héros du sens des responsabilités à:

- Magaly Charest
- Ophélie Desautels
- Alizée Ouellet
- Joe Dionne
- Sayan Ouellet
- Daphney Dionne-Roussel

Nous tenons aussi à souligner les efforts de:

- Ophélie Desautels pour sa créativité
- Alexis Dumais pour ses efforts
- Ariel Desautels pour son autonomie
- Alexia Pelletier pour ses efforts
- Noah Gagné pour son esprit d'équipe
- Léo Dionne pour ses efforts
- Ann-Marie Pelletier pour son autonomie
- Manolo Gagné pour ses efforts
- Édouard Hryszczyk pour ses efforts

Au cours du mois d'avril, nous travaillerons la solidarité.

(Message #2)

Au retour de la semaine de relâche, l'équipe-école a organisé une semaine de la lecture. L'objectif était de promouvoir le plaisir de la lecture, de jouer avec les livres, de se raconter des histoires... bref, de rendre la lecture ludique. Mme Josée et les élèves de 1^e-2^e années ont géré un Croque-livres au cours duquel les élèves pouvaient apporter des livres de la maison et les échanger contre des nouveaux livres. La bibliothèque municipale a participé à cette semaine en préparant des activités de lecture autour d'une grande sélection de

livres jeunesse. Des activités diverses ont été vécues dans les classes et Mme Gabrielle Lorrain a fait une animation littéraire dans chacune des classes. Si vous avez des romans jeunesse, des albums ou des documents informatifs que vous aimeriez donner à l'école, nous les utiliserions pour notre semaine de la lecture de l'an prochain.

Pour l'occasion, la fédération des transporteurs d'écoliers nous a remis un chèque de 625 \$ pour nous permettre de faire l'achat de nouveaux livres qui seront prêtés aux élèves sous forme de sac de lecture. Un sincère merci à ce généreux donateur qui s'investit auprès de notre relève!

(Message #3)

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, plusieurs activités parascolaires ont été offertes à vos jeunes gratuitement. Mme Ariane Fortin a dispensé des cours de danse, Mme Murielle Lévesque a animé notre club de lecture et Mme Martine Lévesque donne présentement des cours de dessin. Tout cela sans compter les ateliers de cuisine offerts par Mme Caroline.

L'équipe-école



Vous rénovez la maison?

Posez-vous ces 8 questions avant de commencer

Certains travaux de rénovation peuvent représenter un danger pour la santé, même une activité aussi facile que de repeindre une pièce. Toutefois, si vous vous renseignez et prenez les précautions requises, vous éviterez des problèmes qui pourraient s'avérer néfastes.

Santé Canada encourage toute personne qui envisage des travaux de rénovation à se poser les huit questions importantes suivantes concernant la sécurité avant d'entreprendre un tel projet :

Les produits que j'utilise pourraient-ils être nocifs? Lisez les étiquettes et assurez-vous de suivre toutes les instructions d'utilisation et de sécurité, y compris la façon d'entreposer le produit et de disposer des quantités restantes. N'oubliez pas de consulter les symboles de danger.

Devrais-je m'inquiéter de la peinture à base de plomb? Si votre maison a été construite avant 1960, elle contient probablement de la peinture à base de plomb. Si la peinture est en bon état et qu'elle ne se trouve pas sur une surface accessible aux enfants, il est préférable de ne pas y toucher et de la recouvrir avec de la peinture ou du papier peint. Toutefois, si la peinture est fendillée, si elle s'effrite, s'écaille ou pèle, ou si elle est sur une surface qu'un enfant risque de toucher fréquemment, il est préférable de la retirer délicatement pour éviter de produire de la poussière de plomb.

Ma maison pourrait-elle contenir de l'amiante? Avant les années 1990, l'amiante était couramment utilisé pour isoler les maisons contre le feu, le froid et le bruit. Vous pouvez réduire votre risque d'exposition en faisant tester votre demeure par un professionnel avant d'effectuer des travaux de rénovations ou de démolition. Évitez de déplacer vous-mêmes des matériaux qui contiennent de l'amiante.

Existe-t-il des produits à faibles émissions de COV? Les peintures et les produits utilisés pour la rénovation,

comme les revêtements de plancher et les panneaux de particules, ont souvent une odeur assez prononcée. Cette odeur peut indiquer que le produit contient des composés organiques volatils (COV). Certains produits chimiques qui portent la mention « faibles émissions » émettent une moins grande quantité de COV et sont plus sécuritaires pour la santé.

Devrais-je ventiler la maison pendant que je rénove? Oui – la ventilation contribuera à améliorer la qualité de l'air intérieur de la maison en éliminant les polluants et en introduisant de l'air frais de l'extérieur. Il est important de ventiler lorsque vous rénovez ou utilisez des produits chimiques à l'intérieur de la maison.

Quels vêtements devrais-je porter? Consultez les étiquettes des produits que vous utiliserez pour la rénovation afin de savoir quels vêtements porter et quelles précautions prendre. Vous devrez peut-être porter des gants, des lunettes de sécurité ou un masque, et assurez-vous de toujours éloigner les produits chimiques des autres matériaux dangereux.

Les membres de ma famille peuvent-ils participer aux travaux? Il est préférable d'éloigner les enfants et les animaux de compagnie de l'aire des travaux. Les femmes enceintes devraient éviter de participer aux projets de rénovation.

Comment puis-je éliminer les matériaux restants de façon sécuritaire? À la fin du projet, n'oubliez pas la sécurité et lisez les étiquettes des produits ou contactez votre municipalité pour savoir comment disposer des produits chimiques restants.

Pour en savoir davantage, consultez le site canada.ca/maison-saine.

www.leditionnouvelles.com

Comment agir efficacement en cas de fraude

Chaque année, des milliers de Canadiens perdent des millions de dollars à cause de fraudeurs. Adolescents, aînés, gens d'affaires, tout le monde peut en être victime. Pourtant, seulement 5% des fraudes sont signalées aux autorités.

Si vous avez été victime de fraude, la meilleure chose à faire est de le signaler aux autorités concernées, et peu importe son ampleur. Ne vous sentez surtout pas honteux d'avoir été piégé car vous n'êtes pas seul à être tombé dans le panneau. En rapportant cette fraude, vous allez aider d'autres personnes à ne pas en être victime. De plus, dans la plupart des cas, l'institution financière ouvrira une enquête et vous remboursera l'argent perdu.

Gardez en tête que protéger vos renseignements personnels est essentiel pour éviter la fraude. Voici comment agir si vous suspectez une transaction inhabituelle dans vos comptes :

Changez immédiatement votre NIP et signalez la fraude à votre institution financière et au Centre antifraude du Canada. Informez-les également de toute correspondance suspecte que vous recevez au sujet de vos comptes.

Lorsque vous communiquez avec votre institution financière, assurez-vous d'utiliser le numéro de téléphone figurant sur votre relevé de compte ou au verso de votre carte de crédit ou de débit.

Si vous recevez des courriels trompeurs, vous pouvez envoyer une plainte au Centre de signalement des pourriels. Les escroqueries financières comprennent souvent des offres de vente ou des promotions de produits et services financiers, comme les régimes de retraite, les fonds de placement gérés, les conseils financiers, l'assurance et les comptes de crédit et de dépôt.

Le Bureau de la concurrence du Canada dispose d'un excellent guide appelé le Petit Livre noir de la fraude,

et fournit beaucoup d'autres renseignements utiles par l'entremise du Centre antifraude du Canada.

Pour plus d'information, visitez le site web de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada qui offre également une foule de renseignements et d'outils pour vous aider à vous protéger contre les fraudes et les escroqueries à canada.ca/argent.

www.leditionnouvelles.com



GROUPES FAMILIAUX AL-ANON/ALATEEN

Le groupe Temps de vivre de St-Pascal , qui fait partie des groupes familiaux Al-Anon-Alateen, fête cette année son 29e anniversaire, lors d'une rencontre d'information ouverte au public.

Dimanche le 28 avril 2019 13 h 30

Endroit : Salle Ernest Ouellet
Centre communautaire
Robert Côté
470 rue Notre-Dame
St-Pascal

Il y aura un partage d'un(e) membre AA et un partage d'un(e) membre Al-Anon.

Al-Anon est un programme dont le but unique est d'aider les familles et les amis des alcooliques.

Bienvenue à tous!

Pour info supplémentaire : 1-844-725-2666
Site web : www.al-anon-quebec-est.ca

Une nouvelle exposition pour la famille au Centre d'art de Kamouraska

Le Centre d'art de Kamouraska ouvre ses portes le samedi 13 avril, à compter de 10 h, avec le lancement de l'exposition familiale « Moi à l'œuvre ». Jus d'honneur, friandises, grignotines et découverte de l'exposition sont au programme. Présentée sous la forme d'un parcours artistique participatif, cette exposition convie les petits comme les plus grands dans l'univers des artistes kamouraskoises Caroline Bolieu, Josée Bourgoïn et Marie Pierre Daigle. L'exposition met en scène des œuvres résultant d'une étroite collaboration entre ces artistes visuelles ou des métiers d'art, et près de 300 enfants du Kamouraska, rencontrés dans le cadre du programme d'éducation artistique du même nom. L'exposition « Moi à l'œuvre » se poursuivra jusqu'au 9 juin et sera accessible gratuitement.

L'édition 2019

À l'image des précédentes, cette sixième édition entièrement renouvelée de l'exposition «Moi à l'œuvre» se déploiera dans l'ensemble des salles du Centre d'art de Kamouraska. Installation immersive constituée de centaines de gouvernails, grande murale aimantée, lampes lumineuses mécaniques sont quelques-unes des œuvres présentées dans cette exposition conçue en collaboration avec et pour les tout-petits. À cela s'ajoute également une salle de projection où sera diffusée une vidéo grand format, produite par le Centre d'art de Kamouraska, qui rappelle les émissions jeunesse et racontant l'aventure vécue par les participants de cette 6e édition. À travers les œuvres, les jeux de manipulation et les aires dédiées au bricolage, cette exposition relate à la fois l'expérience à laquelle étaient conviés les jeunes participants de notre programme d'éducation artistique, tout en permettant aux visiteurs, petits et grands, de s'approprier l'art actuel. Grâce à l'appui de plusieurs partenaires et soucieux d'offrir une programmation de qualité aux familles de la région, le Centre d'art de Kamouraska est fier de permettre un accès gratuit pour tous à cette exposition.

De généreux partenaires

L'exposition «Moi à l'œuvre» est une présentation du Comité d'investissement communautaire de TELUS. Cette exposition est également rendue possible grâce au soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec, de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et

du Ministère de la culture et des communications, de la Compagnie Normand, ainsi des Caisses Desjardins du Kamouraska. D'autres partenaires, dont le soutien et la collaboration sont essentiels, méritent également de sincères remerciements : Kamco Construction, les Industries Desjardins, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve, IGA Saint-Pascal et Marcel Charest & fils.

Ève Simard, codirectrice
communications, dév. des publics & dir. artistique

Première kamouraskoise du film «Chef.fe.s de brousse»

Le Centre d'art de Kamouraska invite la population à la première diffusion kamouraskoise du film «Chef.fe.s de brousse», tout dernier documentaire du réalisateur Nicolas Paquet, de Saint-Alexandre. Cette soirée alliant produits régionaux et oeuvre cinématographique aura lieu le vendredi 26 avril à la salle communautaire de Kamouraska. Les portes ouvriront à compter de 18 h 30 et le coût d'entrée est de 5 \$ / personne. Tous les détails de la soirée se trouvent au www.centredartkamouraska.ca.

Le documentaire

«Chef.fe.s de brousse» propose de suivre les traces de trois chefs qui changent le monde, à grands coups de couteaux, une assiette à la fois. Artisans culinaires hors de l'ordinaire, Kim Côté (Côté Est, Kamouraska), Colombe Saint-Pierre (Chez Saint-Pierre, Bic) et Pierre-Olivier Ferry (Jardins de Métis, Métis-sur-Mer) sortent des sentiers battus et créent une cuisine identitaire inspirée du territoire. Ce documentaire, d'une durée de 70 minutes, explore les aventures gastronomiques et humaines de chefs qui, contre vents et marées, habitent les petites villes et les villages du Québec. Devant la caméra, ils se dévoilent comme acteurs de changement pour leur communauté rurale. Ils et elles sont devenus de véritables phares de la cuisine régionale et nationale.

nicolaspauquet@francdoc.com

Source : Ève Simard, codirectrice Centre d'art de Kamouraska 418-492-9458 esimard@kamouraska.org

GUIDE 2019



ÉCOCENTRES

Période d'ouverture à partir du 16 avril
jusqu'au 2 novembre

LA POCATIÈRE

410, 14e rue Bérubé

Mardi, jeudi et samedi 8 h à 16 h

SAINT-PASCAL

236, avenue du Parc

Mercredi, vendredi et samedi 8 h à 16 h

Prolongation 8, 9, 15 et 16 novembre 8 h à 14 h

SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

619, route 289

Jeudi :

de l'ouverture à la fête du travail 11 h à 20 h

de la fête du travail à la fermeture 8 h à 16 h

Samedi 1er et 3e du mois 8 h à 12 h

* SVP arrivez 15 minutes avant la fermeture *

ÉCOCENTRE

info@co-eco.org

@coecobs1

www.ecocentresmrckam.com

418 371-1234

ÉCOCHANTIER

ecochantier@co-eco.org

@Ecochantier

www.ecochantier.ca

418 856-2628



FONCTIONNEMENT

Les écocentres sont à l'usage exclusif des résidents de la MRC de Kamouraska. Ils ne sont pas accessibles aux industries, commerces ou institutions à l'exception du matériel électronique et informatique.

L'utilisateur est responsable du tri et du transport des matériaux. Le préposé indique les conteneurs où déposer les matériaux.

Avant votre visite : TRIEZ les matières, VIDEZ les appareils à moteur de leurs liquides, COUPEZ les matières plus volumineuses et PLIEZ les boîtes de carton.

RÈGLEMENTS

- Preuve de résidence et pièce d'identité obligatoires
- Respecter la signalisation et les directives données par le personnel
- Éteindre le moteur pendant le déchargement
- Les enfants et les animaux doivent rester dans le véhicule

Il est interdit de :

- Fumer sur le site
- Transvider des liquides sur le site
- Descendre dans les conteneurs
- Prendre des objets
- Utiliser la violence verbale ou physique
- Déposer des matières à l'extérieur du site

MATIÈRES ACCEPTÉES sans frais

- Métal** : Appareil ménager non réutilisable, pièce ou morceau de métal (four, laveuse, tuyau, clôture, tôle, etc.)
- Électronique** : Matériel informatique, électronique et de communication
 - ✗ Matériel autoportant (photocopieur)
- Bois** : Bois de construction, bran de scie, meuble en bois non réutilisable
 - ✗ Bois créosoté
- Résidus verts** : Gazon coupé, feuilles, plantes, résidu de coupe d'arbre ou d'arbuste et branches
 - ✗ Plantes exotiques envahissantes
- Agrégats** : Quantité équivalant à une brouette: terre, brique, béton, asphalte, etc.
 - ✗ Terre contaminée
- RDD** : Piles, néons et ampoules fluocompactes, huile, peinture, aérosol, etc. Dans un contenant de moins de 20 LITRES, ÉTANCHE et IDENTIFIÉ
- Pneus** : Pneu SANS JANTE de 48.5 pouces et moins
 - ✗ Pneus agricoles et commerciaux
- Matériaux secs** : Bardeau d'asphalte sans le papier goudronné, gypse, mélamine, miroir, vitre, céramique, toilette, lavabo, etc.
- Vêtements** : Vêtement en bon état dans des sacs
 - ✗ Vêtement non réutilisable à la poubelle

MATIÈRES ACCEPTÉES avec frais

DEMANDEZ VOTRE REÇU

- Meubles rembourrés : matelas, sommier, futon, divan, chaise, etc.
- Plastiques durs : jouet, skis, tuyau, revêtement de vinyle, prélat, arbre artificiel, etc.
- Produits d'isolation : mousse, laine, papier goudronné, etc.
- Toiles de plastique: bâche, abri d'auto, toile de piscine, etc.
- Autres : tapis, etc.

Les frais s'appliquent selon le volume

Meubles rembourrés :	à partir de 5 \$
Remorque 1 essieu (4' x 8' x 1.5') ou Pickup	25 \$
Remorque 2 essieu	30 \$
Fourgon 1 essieu	25-30 \$
Fourgon 2 essieu	45 \$

MATIÈRES REFUSÉES

- **Matières provenant d'activités commerciales ou industrielles**
- Matières contaminées: terre, amiante, BPC, cyanure, etc.
- Souche d'arbre
- Explosifs : arme, munitions, feux d'artifice, etc.
- RDD de plus de 20 litres ou industriel
- Résidus biomédicaux : seringue, etc.
- Contenant de gaz autre que propane

Aucun déchet domestique n'est accepté

L'écocentre est aménagé pour le dépôt d'objets recyclables ou récupérables, de résidus domestiques dangereux, de matériaux de construction et de résidus verts dans le but d'encourager le réemploi et le recyclage.

AUCUNE VENTE DE MATÉRIAUX N'EST PERMISE À L'ÉCOCENTRE, à l'exception des écomeubles.

ÉCOMÉUBLES

Les meubles et accessoires réutilisables sont récupérés à l'écocentre et mis à disposition du public à très bas prix dans le but d'encourager leur réutilisation.

Paiement en argent comptant seulement. Les taxes sont incluses dans le prix de vente.

Rendez-vous à l'écocentre pour connaître l'inventaire. Aucune information ni réservation d'articles n'est donnée par téléphone. Les articles achetés devront être emportés immédiatement.

ÉCOCHANTIER

Les écocentres acceptent également des matériaux de construction qui peuvent être réutilisés. Ils sont ensuite dirigés vers la boutique Écochantier au 425 avenue Patry à Saint-Pascal.

Paiement en argent comptant seulement. Vous pouvez visiter notre catalogue en ligne : www.ecochantier.ca

LE PAPE PUBLIERA BIENTÔT DE NOUVELLES LOIS ET DIRECTIVES

Au lendemain du sommet sur la protection des mineurs, tenu à Rome du 21 au 24 février dernier, le P. Federico Lombardi, un modérateur de cette rencontre, indiquait que le pape François « allait bientôt publier un nouvel ensemble de lois et de directives concernant la protection des enfants ». Ces mesures, ajoutait le Père Lombardi, emprunteraient la forme d'un « motu proprio », c'est-à-dire une lettre apostolique, ou une bulle papale, émise par le pape de sa propre initiative. De plus, il semble bien qu'un manuel énumérant un ensemble de lignes directrices sera aussi publié prochainement. Ce manuel « aidera les évêques du monde entier à comprendre clairement leurs devoirs et leurs tâches dans le traitement des cas d'abus commis à l'encontre d'enfants ». Selon ce que rapportait *l'agence Présence*, il semblerait aussi que le pape François souhaite modifier la loi en vigueur dans l'Église concernant le crime d'acquisition, de possession ou de diffusion d'images de pornographie juvénile par un clerc, « en faisant passer l'âge de référence de 14 ans à 18 ans ». Enfin, confiait aussi le Père Lombardi lors d'une conférence de presse suivant le sommet, le Saint-Père voudrait aussi « créer des équipes spéciales composées de personnes compétentes » qui aideraient les diocèses et les conférences épiscopales qui doivent affronter des situations d'abus sur mineurs.

Ayant pris part à ce sommet, Mgr Lionel Gendron, président de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC) a rappelé que l'Église canadienne fut l'une des premières à énoncer des directives concernant la protection des mineurs. C'est en 1992 que la CÉCC publiait « *De la souffrance à l'espérance* », énonçant les premières lignes directrices au niveau national pour lutter contre les abus. De nouvelles « *Orientations* » ont été publiées en 2007 puis, en octobre 2018, la Conférence canadienne lançait « Protection des personnes mineures contre les abus sexuels : Appel aux fidèles catholiques du Canada pour la guérison, la réconciliation et la transformation. » Avec ce document, précisait Mgr Gendron aux journalistes de *Vatican*

News, « les évêques s'intéressent d'abord aux victimes, insistant sur la nécessité de bien les accueillir et de saluer leur courage. Ils examinent aussi les mesures prises contre les membres du clergé qui auraient commis des abus. Il est demandé de rendre publiquement des comptes »

Signalons que Mgr Gendron était du nombre des 190 évêques, patriarches et cardinaux qui, le samedi 23 février dernier, ont participé à une liturgie pénitentielle dans le cadre du sommet. À cette occasion, tous ces hommes d'Église ont émis une « confession » publique. Publié par *l'agence de presse Zénith*, le texte de cette confession dit notamment : « Nous confessons que nous n'avons pas reconnu la souffrance de beaucoup de victimes ni offert de l'aide quand c'était nécessaire. » « Nous confessons que souvent, nous, évêques, n'avons pas été à la hauteur de nos responsabilités. »

Roxanne Morin

Secrétaire, Fabrique Saint-Bruno





Message du Service intermunicipal de sécurité incendie

On le répète souvent, la meilleure protection pour les occupants d'une résidence contre les incendies est l'installation d'avertisseur de fumée sur chaque étage. Cependant, il faut être conscient des limites technologiques de cet appareil électronique.

D'entrée de jeu, il faut bien comprendre la fonctionnalité de base d'un avertisseur de fumée : ils sont conçus pour donner une alerte précoce d'un début d'incendie. Ils analysent l'air pour y détecter une présence de fumée. Ils ne peuvent bien détecter un incendie que si la fumée atteint leur cellule de détection interne. L'avertisseur doit donc être dans la même pièce de l'incendie pour en détecter son début.

Une question qui m'a été posée à quelques reprises : *Pourquoi mon avertisseur de fumée ne s'est pas mis en alarme alors qu'il y avait un voile de fumée dans le sous-sol et que d'autres fois, le simple fait d'ouvrir la porte de poêle à bois l'a fait sonner?* Voici ce que ma recherche documentaire m'a permis d'en conclure :

- Les avertisseurs de fumée ne sont pas infailibles. Comme tout dispositif électronique, ils ont des limites. Il n'existe aucun avertisseur de fumée qui puisse, en toute circonstance, détecter toute forme d'incendie. De plus, la fumée dégagée par un feu couvant monte lentement et peut ne pas atteindre l'avertisseur avant l'apparition de flammes. Ce type de fumée pourrait ne pas atteindre l'avertisseur à temps pour permettre aux occupants de quitter les lieux indemnes.

Rappelez-vous qu'il existe 2 types d'avertisseurs lors du choix pour leurs remplacements et leurs installations:

- Un avertisseur à détection **par ionisation** détecte les particules **invisibles** émises par un feu (associées à un feu à flamme vive) plus tôt qu'un avertisseur photoélectrique. Cette technologie est dédiée à l'installation dans les chambres et les couloirs.

- Un avertisseur à détection **photoélectrique** détecte les particules **visibles** émises par un feu (associées à un feu couvant) plus tôt qu'un avertisseur à ionisation. Ces avertisseurs devront être installés près des cuisines car ils risquent moins d'être en alarme par les activités régulières de cuisson.

Même si les avertisseurs de fumée sont conçus pour durer longtemps, ils peuvent parfois tomber en panne. Il faut remplacer les avertisseurs de fumée après 10 ans de service.

Source : System Sensor et Kidde

Christian Madore

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

418 492-2312, poste 241

cmadore@villestpascal.com

LE TRAIT
D'UNION

Devenez membre

Une contribution volontaire de 2\$ par personne vous fait membre 2018-2019 et permet au journal de poursuivre une couverture plus large des enjeux locaux.

Nom (s) : _____

2\$/ personne =

N.B. Veuillez remettre votre contribution à un membre du conseil. Merci!

Horaires d'ouverture

Bureau municipal

Du lundi au jeudi :
9 h à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi, fermé

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Fabrique
321, rue de l'Église, bureau 1

Vendredi
9 h à 16 h

Tél.: 418-492-2986

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

Bibliothèque

Le mercredi,
de 19 h à 20 h

Alimentation St-Bruno

Dimanche : 8 h à 18 h
Lundi : 8 h à 19 h
Mardi : 8 h à 19 h
Mercredi : 8 h à 19 h
Jeudi : 8 h à 19 h
Vendredi : 8 h à 20 h
Samedi : 8 h à 20 h

Tél.: 418 492-3185

Horaires SAAQ

(235, rue Rochette, bureau 102)

Lundi de 12 h à 16 h
Mardi de 12 h à 16 h
Mercredi de 9 h à 11 h et de 12 h à 16 h
Jeudi de 12 h à 16 h et de 17 h à 20 h
Vendredi de 12 h à 16 h

CLINIQUE DE PASSEPORTS
BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY—L'ISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

JEUDI 25 AVRIL, 16H À 20H / 311, BOUL. DE HÔTEL-DE-VILLE, RIVIÈRE-DU-LOUP
VENDREDI 26 AVRIL, 16H À 20H / 366, RUE PRINCIPALE SUD, SAINTE-PÉRPÉTUE
SAMEDI 27 AVRIL, 10H À 14H / 6, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST, MONTMAGNY

735, Laché, Saint-Pascal
(Québec) G0L 3Y0
Tél.: 418 492-3632
Télé.: 418 492-8604
Sans frais : 1 888 297-3632
www.jeanmoreneau.com

RONA DÉCOUPE SUR MESURE
CENTRE DE RÉNOVATION
CAMILLE DUMAIS

1005, rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-2347 Téléc. : 418 492-9603
www.camilledumais.com
info@camilledumais.com
Licence R.B.Q. : 1185-5277-70

Lunik
PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : (418) 492-2096 Téléc. : (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

Coiffure Céline Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska G0L 2M0

IGA Saint-Pascal

André Tanguay
Propriétaire

tél. : (418) 492-2902 400, av. Chapleau
télééc. : (418) 492-7566 Saint-Pascal (QC)
courriel : iga0555@andrs.tanguay@robys.com G0L 3Y0

492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation
Funérailles traditionnelles
Service d'ambulance

Daniel Caron,
Thanatologue, ambulancier

353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0

point S
CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal 418.492.6035 • 1.800.463.1375
- Mécanique générale 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal 418.492.2907

point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
- agricole

418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal

MALLETTE

Mallette
Société en collectif
Comptables agréés

Gilles Lebel, ca

Tél. : (418) 492-3515
Télééc. : (418) 492-9640
Cel. : (418) 867-6318

470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

Garon, Lévesque, Gagnon, Saint-Pierre,
notaires

Tél.: (418) 492-1441
(418) 492-7294

506, Taché, bureau 1, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles
Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942

Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

Le Domaine Brulois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»
138 & 140 route du Petit Moulin Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0
Roger Lavoie, prop (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca

La Michelaine
Mohair

www.lamichelainemohair.com

Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Tous les vendredis de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska QC
G0L 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.

Constance Gagné
massothérapeute

Massage suédois

115, route Petit Moulin
Saint-Bruno-de-Kamouraska
418-492-5178
courriel : co.ga59@hotmail.com

Prenez soin de vous !

Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska

710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1449
Télééc. : 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com

Garde paroissiale
Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Alimentation Saint-Bruno

155, route du Petit Moulin
Saint-Bruno
G0L 2M0
(418) 492-3185



Membre affilié



Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier
PHARMACIENS

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Tél. : 418 492-1234
Samedi	9 h à 17 h	Télé. : 418 492-6221
Dimanche	10 h à 13 h	Courriel : bsr@familiprix.com



CENTRE VISUEL ST-PASCAL
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis
optométriste

Tél. 418-492-1430
Télé. 418-492-2832

269, rue Taché, Saint-Pascal
Québec G0L 3Y0

www.centrevisuelstpascal.com



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

BASIE|32

web design impression



CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

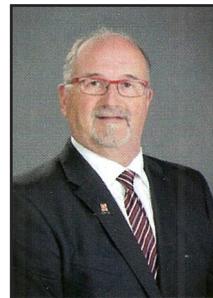
RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault

229, avenue Gilles-Picard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



provigo

ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
(Québec) G0L 3Y0
Tél : 418 492-1034
Fax : 418 492-1035
Courriel : alimentationlg@bellnet.ca



Faites votre **provigo**, si vite, si bon ...

www.provigo.ca

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport Pierre Dionne

R.B.Q. : 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : **418.852.1222**

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0



Desjardins
Caisse du Centre
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska